

# Nouvelles offres de référence ROB et RUO

**Prise de position de POST Technologies par rapport à l'avis de l'OPAL du 7 mars 2024**

**Date : 11 mars 2024**



## 1. Contexte

POST Technologies a pris connaissance de l'avis de l'OPAL du 7 mars 2024, en réponse à la prise de position de POST Technologies publiée le 23 février 2024, suite à la consultation publique des offres de référence ROB et RUO du 4 janvier 2024.

## 2. Prise de position de POST Technologies

### 2.1. Mise à disposition d'informations complémentaires et technologie XGSPON

Nous tenons tout d'abord à préciser que, dans le cadre des offres ROB et RUO, la technologie d'accès XGSPON est techniquement transparente pour les Opérateurs, POST Technologies fournissant une interface Ethernet pour ces services.

Concernant la demande des membres de l'OPAL de mettre à disposition des opérateurs concernés un inventaire des lignes ROB/VULA, avec la précision qu'il s'agit d'un point de terminaison GPON ou XGSPON, POST Technologies fournira les informations souhaitées dans les plus brefs délais aux Opérateurs concernés.

Contrairement à ce qui a été affirmé dans l'avis de l'OPAL du 7 mars 2024, nous tenons à confirmer que l'introduction des nouveaux profils de services ne représente pas un changement de technologie mais l'exploitation optimisée de la technologie XGSPON, déjà bien établie et déployée au sein de notre réseau depuis 2022. Cette technologie est d'ailleurs utilisée par les opérateurs via les nouvelles versions des ONT (ONT XGSPON), ce qui a été confirmé lors de la session d'information technique organisée par POST Technologies, le 6 mars 2024, afin de permettre aux opérateurs intéressés de tester les nouveaux profils 2Gbps, 5Gbps, et 10Gbps.

### 2.2. Date de mise en application des nouvelles offres de référence au 1<sup>er</sup> avril 2024 et procédures

La date de mise en application au 1<sup>er</sup> avril 2024 a été choisie afin de permettre aux opérateurs concernés de faire les préparatifs nécessaires en vue du lancement des nouveaux profils, faisant suite à la consultation publique du 4 janvier 2024 et à la réunion d'information organisée par POST Technologies le 18 janvier 2024.

A ce titre, POST Technologies a respecté les dispositions prévues dans les Règlements applicables qui prévoient que lorsqu'un ou plusieurs opérateurs demandent un accès non-prévu dans l'offre de référence, POST Technologies devra déployer ses meilleurs efforts pour aboutir à la conclusion d'un accord dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la demande<sup>1</sup>.

Pour tenir compte des désidérata des opérateurs exprimés lors de la consultation publique des offres ROB et RUO, une session d'information technique dédiée a été organisée le 6 mars 2024, afin de permettre la réalisation des tests dans les meilleures conditions possibles.

Dans l'état actuel des choses, la technologie XGSPON étant bien établie, la majorité des opérateurs aurait d'ores et déjà pu proposer ces profils dans le cadre du dégroupage et ce à l'instar des autres

<sup>1</sup> Règlement ILR/T19/4 du 13 mars 2019, Art. 7., paragraphe 3, considérant 10.

opérateurs européens (notamment en France et en Belgique) dont beaucoup sont présents sur le marché luxembourgeois. D'autre part, les équipements d'accès disposant d'une interface d'accès supérieure à 1Gbps sont largement offerts sur le marché.

Dans ce contexte, l'adaptation des systèmes de provisionnement, bien que conséquente pour POST Technologies, est indispensable afin de permettre à tous les opérateurs de profiter ces nouveaux profils. Il est à noter que, là encore, POST Technologies a mis en œuvre les moyens nécessaires afin de rendre le processus de commande transparent pour les Opérateurs.

### 3. Collaboration et implication des opérateurs

Dans son avis du 7 mars 2024, l'OPAL estime que les opérateurs n'auraient pas été prévenus ni associés suffisamment tôt concernant l'introduction des nouveaux profils, et réclame un délai de 6 mois minimum à compter de la mise à disposition des nouveaux profils.

POST Technologies ne partage pas ce point de vue car d'une part, toutes les procédures prévues dans les Règlements ont bien été respectées, et d'autre part les desiderata des opérateurs exprimés lors de la consultation publique du 4 janvier 2024 ont bien été pris en considération, notamment la fourniture de toutes les informations pertinentes et l'organisation des sessions d'information pour réaliser les tests au plan technique, ceci bien avant la date du 1<sup>er</sup> avril 2024 prévue pour la mise en application des nouvelles offres ROB et RUO.

POST Technologies réaffirme sa volonté et son engagement à travailler en étroite collaboration avec tous les opérateurs pour faciliter cette transition et répondre efficacement à leurs besoins. Nous sommes conscients de l'importance de maintenir un marché compétitif et équitable et nous veillerons à ce que toutes les parties prenantes disposent des informations et du soutien nécessaires pour s'adapter à ces nouveaux profils de service.

### 4. Conclusion

Conformément aux attentes exprimées par l'OPAL dans sa réclamation, la mise à disposition de ces nouveaux profils en tant qu'offres de gros est une étape à laquelle POST Technologies ne peut se soustraire et ce dans les délais prévus par la réglementation. Dès lors, et dans la mesure où les Opérateurs ont déjà la possibilité de commander des lignes de tests pour lesquelles un geste commercial sera proposé, nous proposons de conserver la date officielle du **1er avril pour la mise en production de l'offre de gros**. POST Technologies reste à l'écoute constante de ses partenaires et ouvert à tout échange constructif permettant de faciliter l'implémentation de ces nouveaux profils, dans l'intérêt commun du développement du secteur des communications électroniques et de l'innovation.

Cordialement,